

EN CAS D'ALERTE CHIMIQUE, DE DÉVERSEMENT, DE FUITE, D'INCENDIE, D'EXPOSITION OU D'ACCIDENT, TÉLÉPHONER EN
TOUT TEMPS AU 1 800 561-8273 OU À CHEMTREC AU 1 800 424-9300

1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET RENSEIGNEMENTS SUR LA COMPAGNIE

FABRIQUÉ POUR:

LES PRODUITS AGRI-UNIS CANADA INC.
789 Donnybrook Drive • Dorchester, Ontario N0L 1G5

24 h sur 24 : 1-800-561-8273
Urgences médicales — Prozar : 1-800-301-7976
Autre numéro d'urgence Canutec : 1-613-996-6666 (frais virés)

NOM CHIMIQUE : Polysulfide de calcium (Ca(S_x))

USAGES DU PRODUIT : Fongicide – Groupe M

N° EPA : 16465

N° FS : 16465-08-UAP

Révisions à la FS : Toutes les sections Date de publication : 01/07/08

Remplace : 01/07/05

2. IDENTIFICATION DES RISQUES

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS – AVERTISSEMENT – CORROSIF. Peut être fatal si avalé. Corrosif pour la peau. Cause des dommages irréversibles aux yeux. Cause des brûlures de la peau. Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Les principales voies de pénétration sont l'inhalation, le contact avec les yeux et la peau.

Ce produit est un liquide de couleur rouge orangé avec une odeur âcre d'œufs pourris (mercaptan).

3. COMPOSITION, RENSEIGNEMENTS SUR LES INGRÉDIENTS

Ingrédients chimiques:	Pourcentage selon le poids:	N° de CAS	VLE (unités)
Polysulfide de calcium	22,00	1344-81-6	Non inscrit

4. PREMIERS SOINS

Ingestion : Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement à administrer. Faire boire à petites gorgées un verre d'eau, si la personne peut avaler. Ne pas faire vomir sauf sur avis d'un centre anti-poison ou d'un médecin. Ne jamais rien administrer par voie orale à une personne inconsciente.

Inhalation : Transporter la personne à l'air frais. Si elle ne respire plus, appeler le 911 ou l'ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement à administrer.

Contact avec les yeux : Rincer les yeux à l'eau doucement et lentement pendant de 15 à 20 minutes, en tenant les paupières ouvertes. Si la personne porte des lentilles cornéennes, les retirer après 5 minutes, puis continuer à rincer. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement à administrer.

Contact avec la peau ou les vêtements : Enlever les vêtements contaminés. Bien rincer la peau à grande eau immédiatement pendant de 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement à administrer.

NOTE AU MÉDECIN : Des dommages probables aux muqueuses peut être une contre indication au lavage gastrique.

POUR TOUTE URGENCE MÉDICALE CONCERNANT CE PRODUIT, COMPOSER LE 1 800 301-7976. Avoir l'étiquette ou le contenant du produit à portée de la main lors d'un appel au centre antipoison ou à un médecin ou au moment d'obtenir des soins médicaux.

5. TECHNIQUES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

POINT D'ÉCLAIR (MÉTHODE) : Non établi

LIMITES D'INFLAMMABILITÉ (LII ET LSI) : Non établies

AGENTS D'EXTINCTION : Mousse, produit chimique sec, dioxyde de carbone et eau pulvérisée (brouillard).

PRODUITS DE COMBUSTION DANGEREUX : La décomposition thermique peut générer des oxydes d'azote, des oxydes de soufre, des dérivés oxy-hydrocarbonés et des dérivés du soufre incluant des sulfures d'hydrogène, des gaz irritants et possiblement toxiques et/ou d'autres gaz dangereux.

TECHNIQUES SPÉCIALES EN CAS D'INCENDIE : Demeurer à contrevent du feu. Éviter de respirer les vapeurs. Porter un équipement respiratoire en circuit fermé doté d'un dispositif de protection complet..

RISQUES PARTICULIERS D'INCENDIE ET D'EXPLOSION : Si l'eau est utilisée pour combattre le feu ou pour refroidir les contenants, la contenir avec des digues afin d'éviter le ruissellement et la contamination des égouts municipaux ou des cours d'eau.

6. DÉVERSEMENTS ACCIDENTELS

MESURES À PRENDRE EN CAS DE FUITES OU DE DÉVERSEMENTS :

Éviter de respirer les poussières. Balayer et placer le produit déversé dans des contenants approuvés pour les produits chimiques pour élimination ou réusinage. Limiter la production de poussières au minimum. Consulter les règlements locaux ou provinciaux pour l'élimination appropriée. Rincer la zone touchée avec de l'eau pour enlever tout résidu.

ATTENTION : Éviter que les déversements et les lavures de ceux-ci ne contaminent les égouts municipaux ou les cours d'eau.

7. MANIPULATION ET ENTREPOSAGE

- MANIPULATION :** Se laver les mains avant de boire et de manger, de mâcher de la gomme, de fumer ou d'aller aux toilettes. Retirer les vêtements immédiatement si les pesticides les pénètrent. Ensuite, bien se laver et enfiler des vêtements propres. Enlever l'ÉPI après manipulation de ce produit. Laver l'extérieur des gants avant de les enlever. Dès que possible, bien se laver et mettre des vêtements propres.
- ENTREPOSAGE :** Ne pas utiliser le produit dans les maisons ou à proximité de celles-ci. Conserver le produit dans son contenant d'origine seulement. Conserver dans un endroit frais et sec et éviter la chaleur excessive. Ouvrir le contenant avec précaution. Ne pas contaminer l'eau, les aliments destinés à la consommation humaine ou animale lors de l'entreposage ou de l'élimination.

Équipement de protection individuelle : les personnes appliquant ou manipulant le produit doivent porter : une chemise à manches longues et un pantalon, des gants résistant aux produits chimiques fabriqués dans n'importe quel matériau imperméable, des lunettes de protection étanches avec un écran facial complet et des bottes résistant aux produits chimiques. Suivre les directives du fabricant pour le nettoyage et l'entretien des ÉPI. S'il n'y a pas de directives pour le lavage, employer du détergent et de l'eau chaude. Garder et laver les ÉPI séparément.

8. EXPOSITION/PROTECTION PERSONNELLE

- MESURE D'INGÉNIERIE :** Quand les manipulateurs utilisent un circuit fermé ou sont dans une cabine fermée ou un avion d'une façon qui respecte les exigences des normes de protection des travailleurs (WPS) pour les pesticides agricoles [40 CFR 170.240 (4-6)], les exigences relatives aux ÉPI peuvent être réduites ou modifiées tel que spécifié dans les WPS. Utiliser un système d'évacuation local pour maintenir les niveaux d'exposition de l'air sous les 10 ppm (sulfure d'hydrogène).
- PROTECTION RESPIRATOIRE :** Si les vapeurs ou les bruines excèdent les niveaux acceptables (10 ppm), porter un masque respiratoire complet approuvé par NIOSH/MSHA avec des cartouches H₂S.
- PROTECTION DES YEUX :** Lunettes protectrices contre les agents chimiques ou lunettes de protection laminées.
- PROTECTION DE LA PEAU :** Porter des vêtements de protection : chemise à manches longues et pantalon, chaussures et chaussettes. Porter des gants en caoutchouc ou résistant aux agents chimiques.

	PEL-TWA sur 8 heures selon OSHA	TLV-TWA selon ACGIH
Polysulfide de calcium	non établi	non établi

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

- APPARENCE ET ODEUR :** Liquide de couleur rouge orangé avec une odeur âcre d'œufs pourris (mercaptan). **SOLUBILITÉ :** Miscible
- POIDS SPÉCIFIQUE (EAU = 1) :** 1,27 g/ml @ 20°C **MASSE VOLUMÉTRIQUE APPARENTE :** 1,27 kg/L **pH:** 10,9 – 11,2
- TENSION DE VAPEUR (mm) :** sans objet **POINT D'ÉBULLITION :** sans objet
- POURCENTAGE DE VOLATILITÉ :** sans objet **TAUX D'ÉVAPORATION :** sans objet
- Remarques : Ces données physiques constituent des valeurs typiques basées sur le matériel mis à l'essai, mais peuvent varier d'un échantillon à l'autre. Les valeurs typiques ne doivent pas être interprétées comme étant une analyse garantie d'un lot particulier ou les caractéristiques du produit.

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

- STABILITÉ :** Stable
- CONDITIONS À ÉVITER :** Chaleur excessive
- SUBSTANCES INCOMPATIBLES :** Acides
- PRODUITS DE DÉCOMPOSITION DANGEREUX :** La décomposition thermique générera des oxydes de carbone, des oxydes de soufre des dérivés oxy-hydrocarboné et des dérivés du soufre incluant des sulfures d'hydrogène, des gaz irritants et possiblement toxiques et/ou d'autres gaz dangereux.
- POLYMÉRISATION DANGEREUSE :** Ne se produira pas.

11. RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

- Toxicité orale aiguë LD₅₀ (rate) :** 820 mg/kg **Toxicité cutanée aiguë LD₅₀ (lapin) :** >2000 mg/kg
- Irritation des yeux (lapin) :** Dommages irréversibles aux yeux **Irritation cutanée (lapin) :** Légère irritation
- Inhalation CL₅₀ (rat femelle) :** 2,72 mg/L (4 h) **Sensibilisation cutanée (cobaye) :** Non établi
- Potentiel carcinogène :** Aucun inscrit dans OSHA, NTP, IARC ou ACGIH.

12. RENSEIGNEMENTS ÉCOLOGIQUES

Ne pas appliquer directement dans l'eau ou dans les zones contenant de l'eau de surface ou dans les zones intertidales sous la ligne normale des hautes eaux. La dérive et le ruissellement des zones traitées peuvent être dangereuses pour les organismes aquatiques des régions avoisinantes. Ne pas contaminer l'eau au moment de la disposition des eaux de nettoyage de l'équipement.

13. ÉLIMINATION

Ne pas réutiliser les contenants pour quel qu'usage que ce soit. Contenant à remplissages multiples : le contenant peut être retourné au point de vente (détaillant/distributeur). Il peut être rempli de nouveau par le détaillant/distributeur avec le même produit. Le contenant est recyclable et on doit en disposer dans un site de collecte de contenants. Communiquer avec votre détaillant/distributeur local pour obtenir l'emplacement du site de collecte le plus proche. Avant d'y apporter le contenant : le rincer trois fois ou le rincer à pression en ajoutant le résidu de rinçage au réservoir de pulvérisation. Rendre le contenant vide inutilisable pour un usage ultérieur. S'il n'y a pas de site de collecte de contenants dans votre région, disposer du contenant selon les exigences provinciales. Pour plus de renseignements sur l'élimination de la quantité inutilisée ou superflue, contacter le fabricant ou l'agence régulatrice provinciale. Ne pas contaminer l'eau, les aliments destinés à la consommation humaine ou animale lors de l'entreposage ou de l'élimination.

14. RENSEIGNEMENTS RELATIFS AU TRANSPORT

Description DOT/TDM : NON RÉGLEMENTÉ.

Classification fret transporté par voie de surface É.-U. : INSECTICIDES OU FONGICIDES, INSECTIFUGES OU RÉPULSIFS, NOI, AUTRE QUE POISON (NMFC 102120 ; CLASSE : 60).

Description IMDG : NON RÉGLEMENTÉ

Consulter la réglementation de l'OACI/IATA pour obtenir les exigences relatives au transport par voie aérienne.

15. RÉGLEMENTATION

Classement des dangers selon la NFPA et la HMIS:

NFPA		HMIS	
3	Santé	0	Moindre
0	Inflammabilité	1	Légère
0	Instabilité	2	Modérée
		3	Élevée
		4	Grave
		3	Santé
		0	Inflammabilité
		0	Réactivité
		H	ÉPI

Classement des dangers/signalement SARA

Catégorie de danger SARA III:	Immédiat	<u> O </u>	Feu	<u> N </u>	Relâchement soudain de la pression	<u> N </u>
	Différé	<u> N </u>	Réactif	<u> O </u>		

Quantité à déclarer selon U.S. CERCLA : Non inscrit

SARA, Titre III, section 313 : Non inscrit

Inscription au registre RCRA : Non inscrit

Proposition 65 de la Californie : Non inscrit

16. AUTRES

STATUT DE LA FS : Toutes les sections ont été révisées.

PRÉPARÉ PAR : Services des marques et affaires réglementaires

RÉVISÉ PAR : Services de réglementation et de l'environnement

Limitation de responsabilité : Cette fiche signalétique a été rédigée à titre d'information sur les matières constitutives identifiées dans le présent document et ne fait pas référence à l'emploi de celles-ci en combinaison avec tout autre matière ou procédé. Aucune garantie, implicite ou explicite, n'est donnée en ce qui concerne l'exhaustivité ou l'exactitude courante des renseignements contenus dans cette fiche signalétique, et Les Produits Agri-Unis Canada Inc. n'assume aucune forme de responsabilité que ce soit découlant de l'usage de ces renseignements. Cette fiche signalétique n'est pas une garantie de sécurité. Les utilisateurs ont la responsabilité de s'assurer qu'ils détiennent tous les renseignements nécessaires pour utiliser de façon sécuritaire le produit décrit dans cette fiche signalétique pour leur usage particulier.